

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000498 – MDE 16/004/00AU 230/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / TORTURE / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

JORDANIE Bilal Musa

Londres, le 3 août 2000

Bilal Musa a été reconnu coupable de 11 meurtres et attend d'être jugé pour un douzième. Il a admis avoir commis un de ces homicides, mais affirme avoir été contraint sous la torture à avouer les autres. Les preuves censées établir son implication dans la plupart de ces autres meurtres étaient apparemment très minces, et il est possible qu'il ait été utilisé comme bouc émissaire par la police dans des affaires non résolues.

Un pourvoi formé devant la Cour de cassation (qui ne peut se pencher que sur des questions de procédure, et non sur le fond d'une affaire) a été rejeté en juillet. Une fois qu'il aura été jugé pour le dernier meurtre qui lui est attribué, sa sentence capitale sera transmise au roi Abdallah bin Hussein pour ratification.

Bilal Musa a été condamné à mort en avril 2000. Il a reconnu avoir tué un homme, mais affirme qu'il a été contraint sous la torture à avouer les autres meurtres qui lui étaient imputés, qui ont eu lieu entre 1994 et 1998. Il a déclaré lors d'une audience qu'il avait été privé de sommeil, battu et suspendu par les bras. Son avocat a également indiqué au tribunal que son client avait été torturé en détention.

La femme de Bilal Musa, Suzan Ibrahim, a également été condamnée à mort, après avoir été reconnue coupable de complicité de meurtre dans le cadre d'une de ces affaires. La Cour de cassation a néanmoins annulé sa sentence capitale lorsqu'elle a confirmé celle prononcée contre son époux.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au moins quatre personnes ont été exécutées en Jordanie depuis le début de l'année.

Amnesty International ne cautionne en aucune manière les crimes violents, mais elle est opposée de manière inconditionnelle à la peine de mort, qui constitue le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit. Il n'a jamais été démontré que la peine capitale ait un effet plus dissuasif que les autres châtiments. En outre, ses conséquences sont irréversibles.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / lettre express / lettre par avion (en arabe, ou dans votre propre langue) :

– exprimez votre compassion pour les victimes de crimes violents ainsi que leurs familles, et reconnaissez qu'il incombe aux États de traduire en justice les auteurs de tels actes ;

– déclarez-vous toutefois opposé de manière inconditionnelle à la peine de mort, en soulignant qu'il n'a jamais été démontré qu'elle ait un effet plus dissuasif que les autres châtiments et qu'elle a un effet dégradant sur toutes les personnes impliquées dans son application ;

– exhortez le roi Abdallah bin Hussein à commuer la condamnation à mort prononcée contre Bilal Musa ;

– demandez instamment qu'il soit mis fin aux exécutions en Jordanie et exhortez le gouvernement à œuvrer en faveur de l'abolition de la peine de mort ;

– dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles des aveux ont été extorqués sous la torture à Bilal Musa, et demandez qu'une enquête soit ouverte sur ces allégations et que tout individu responsable d'actes de torture soit traduit en justice.

APPELS À :

Roi de Jordanie : His Majesty, King 'Abdallah bin Hussein
Office of H.M. the King
Royal Palace, Amman
Jordanie

Télégrammes : King 'Abdallah bin Hussein,
Amman, Jordanie
Fax : 962 6 463 4755
Formule d'appel : Your Majesty, / Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)

Responsable de la Cour royale : Dr Fayez Tarawneh
Chief of the Royal Court

P.O. Box 80, Amman

Jordanie
Fax : 962 6 463 1452
Formule d'appel : Dear Dr Tarawneh, / Monsieur,

COPIES aux représentants diplomatiques de la Jordanie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 12 SEPTEMBRE 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -